

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LE PROPAGATEUR



LE

PROPAGATEUR

BULLETIN BI-MENSUEL

DU CLERGÉ ET DES FAMILLES

DIRECTEUR

L. J. A. DEROME

TOME QUATRIEME

1893-94



ADMINISTRATEURS

CADIEUX & DEROME, MONTREAL

1603, rue Notre-Dame, 1603

LE PROPAGATEUR

Volume IV,

1er Mars, 1893,

Numéro 1

H Y M N E

△

SAINT-JOSEPH

O Joseph ! que tous les chœurs des cieux célèbrent
votre gloire, que la voix des chrétiens chante partout
vos louanges, grand Saint, qui avez mérité d'être uni
par les liens les plus purs à la plus illustre des vierges.

Et quand, étonné du fruit précieux qu'elle porte en
son sein, vous vous trouvez plongé dans les anxiétés
du doute, un ange vous révèle qu'elle a conçu le Fils
de Dieu par l'opération du Saint-Esprit.

Vous pressez dans vos bras le Seigneur qui vous est
né ; vous l'accompagnez, lorsqu'il fuit en Egypte ;
vous le cherchez à Jérusalem, où vous l'aviez perdu,
et vous le retrouvez versant des larmes de joie.

Pour les autres saints, ce n'est qu'après la mort
qu'ils reçoivent le prix de leurs travaux, et qu'ils
goûtent le fruit de leur victoire ; mais vous, par un
bonheur ineffable, vous jouissez de la présence de
Dieu sur la terre, comme eux dans les cieux.

Trinité sainte, Majesté souveraine ! soyez propice à
nos prières : par les mérites de saint Joseph, accordez-
nous d'arriver au ciel, pour qu'il nous soit enfin permis
de chanter le cantique éternel de la reconnaissance.

BULLETIN

Montréal, 20 février, 1893.

** En France les bureaux de bienfaisance sont chargés de distribuer des secours aux nécessiteux. Dans un grand nombre de ces bureaux les distributeurs sont des sectaires franc-maçons, libres penseurs et autres personnages *ejusdem farinae*. Ils refusent injustement des secours aux familles nécessiteuses qui envoient leurs enfants aux écoles congréganistes, à celles où on pratique la religion publiquement, au lieu de les envoyer aux écoles publiques c'est-à-dire aux écoles sans Dieu. En certains endroits on a poussé le fanatisme sectaire à ses extrêmes limites. Témoin le fait suivant Dans une commune un couple non marié recevait des secours du bureau de bienfaisance. Ce couple, pris de remords, résolut d'abandonner cette vie indigne et de contracter une union légitime. Ce qu'il fit aux applaudissements de tous les honnêtes gens. Quelques jours plus tard la femme s'étant présentée au bureau de bienfaisance on lui signifia qu'ayant régularisé sa position elle n'aurait plus de secours. Ainsi tant que le couple en question a vécu dans le vice, des secours lui ont été accordés, mais après sa conversion on a supprimé tout secours. Ces faits et d'autres semblables, en nombre considérable, ont été la cause d'une interpellation à la Chambre des Députés dans sa séance du 20 décembre. M. d'Allières, député, a affirmé alors que *l'exclusion des familles catholiques est générale et que les secours du bureau de bienfaisance deviennent un instrument de tyrannie politique.*

C'est ainsi que certaines gens entendent la charité ou plutôt la philanthropie, car la charité véritable n'est pas connue dans ces quartiers là.

.

** Le scandale du Panama cause toujours beaucoup d'excitation en France. Quelques accusés viennent d'être atteints par la justice, mais le plus grand nombre des coupables, et ce ne sont pas les moins tarés, ont jusqu'ici déjoué toutes ses recherches.

Quelle est la cause de cette impuissance à découvrir les coupables ? Y a-t-il connivence des autorités ou simplement lâcheté ou apathie ? Il est bien difficile de résoudre ces questions. Ces fraudes gigantesques qui ont causé la ruine d'un grand nombre et absorbé les épargnes de plus de 800,000 obligataires et actionnaires de la compagnie méritent une punition équivalente. Espérons que tôt ou tard tous les coupables seront atteints et que la société sera vengée.

Le 9 février, M. Périvier, premier président de la cour d'Appel de Paris, chargé de juger messieurs Ferdinand de Lesseps, président de la compagnie du canal de Panama, Charles de Lesseps, et

Henri Cottu, administrateurs de la compagnie, Marius Fontane, son secrétaire général, et Eiffel, entrepreneur à son emploi, les a trouvés coupables d'escroquerie et d'abus de confiance. Il a prononcé contre eux les sentences suivantes, Ferdinand et Charles de Lesseps ont été condamnés chacun à 5 ans de prison, et Cottu, Fontane et Eiffel ont été condamnés chacun à 2 ans de la même peine. Les accusés ont aussi été condamnés à diverses amendes variant de 2000 à 5000 francs.

Les sentences surtout celle rendue contre Ferdinand de Lesseps, ont profondément impressionné le public. Il est bien triste en effet de voir le *grand français*, l'homme qui a acquis tant de gloire par le percement de l'isthme de Suez finir misérablement sa carrière dans l'effondrement de Panama.

Des ordonnances de non-lieu ont été rendues par le juge d'instruction Franqueville en faveur des accusés JULES ROCHE, député de la Savoie et ancien ministre du Commerce, THEVENET, sénateur et ancien ministre de la justice, et EMMANUEL ARÈNE, député de la Corse.

D'autres ordonnances de non-lieu (1) ont été rendues par la Chambre des mises en accusation en faveur des accusés ROUVIER, député et ancien ministre des Finances, ALBERT GRÉVY, sénateur et ancien gouverneur de l'Algérie, DEVÈS, sénateur du Cantal et ancien garde des Sceaux, et LÉON RENAUD, sénateur des Alpes Maritimes.

.

Il y a dans le monde des gens qui ne doutent de rien, et qui se croient appelés à faire de grandes choses. Leur opinion doit prévaloir partout et ils s'attribuent bien naïvement la mission spéciale de corriger les erreurs de la pauvre humanité et de la guider dans la voie qu'elle doit suivre.

Un honorable membre du Parlement anglais M. T. W. Russell, député libéral unioniste de la division irlandaise de Tyrone sud est l'un de ces êtres privilégiés. Il a plu à ce monsieur, de passage ici en janvier dernier, de donner son appréciation de la politique dans la province de Québec et de prédire que la politique en Irlande serait semblable dans le cas où le Home Rule lui serait accordé.

Cet honorable monsieur trouve la province de Québec courbée sous le joug du clergé qui la terrorise et l'empêche de donner une opinion libre sur les questions politiques. Il trouve que l'influence du clergé est contraire aux véritables intérêts de la province.

D'après ses prétentions qu'il faut bien accepter venant d'un penseur si *profond*, l'électorat irlandais serait une proie facile entre les mains du clergé national. Par conséquent il ne faut pas permettre qu'il y ait un *second Québec* en Irlande. Ainsi dans l'intérêt de l'électeur lui-même, il faut refuser le Home Rule à la malheureuse Irlande. Il vaut bien mieux la laisser en butte aux persécuteurs de John Bull. Il ne faut pas que les irlandais catholiques deviennent des *crétins* comme les catholiques de la pauvre province de Québec ! !

(1) L'ordonnance de non-lieu équivaut à la déclaration de nos grands jurés : " Accusation non fondée " ou " No bill ".

M. Gladstone ne partage heureusement pas les idées du député de Tyrone, car le 13 février courant il a présenté au parlement anglais son projet de loi relatif à l'autonomie de l'Irlande. Ce projet est un peu différent de celui qu'il a présenté en 1886 et il a beaucoup d'analogie avec l'acte constitutionnel du Canada.

L'Irlande aura deux chambres électives, savoir un conseil législatif composé de 48 membres, et une assemblée législative, composée de 103 membres. Les questions de régime intérieur seront du ressort de ce parlement. Quant aux questions générales de paix et de guerre, de traités, de commerce, de monnaie etc., elle seront du ressort du parlement Impérial. Dans ce dernier parlement l'Irlande sera représentée par 80 députés, mais ces députés ne pourront pas voter sur les questions qui ne concerneront que l'Angleterre.

Puisse ce projet du grand homme d'état devenir la loi constitutionnelle de l'Irlande !

Puisse ce malheureux pays jouir enfin de la paix et de la liberté telles que nous les possédons ici !

* * *

* * le 8 février, au capitol, à Washington, M. Grover Cleveland a été officiellement proclamé Président des Etats-Unis pour une période de quatre années à partir du 4 mars prochain. M. Adlai E. Stevenson a été proclamé vice-président pour la même période.

Les candidats sur les rangs pour la présidence et la vice-présidence, étaient messieurs Cleveland et Stevenson, démocrates, Harrison et Reid, républicains, et Weaver et Field, du parti du Peuple.

Voici le résultat du vote du second degré c'est-à-dire le vote donné par les 444 (1) électeurs présidentiels qui, eux, ont été élus le 8 novembre dernier avec le mandat impératif de voter pour les candidats de leur parti respectif.

ETATS.	Harrison et Reid	Cleveland et Stevenson	Weaver et Field
Alabama.....		11	
Arkansas.....		8	
Californie.....	1	8	4
Colorado.....		6	
Connecticut.....		3	
DélaWare.....		4	
Florida.....		13	
George.....		24	8
Idaho.....		15	
Illinois.....		16	
Indiana.....	13		
Iowa.....		13	10
Kansas.....		8	
Kentucky.....		8	
Louisiane.....	6		
Maine.....		8	
Maryland.....		6	
Massachusetts.....	16		
Michigan.....	0		
Minnesota.....	0	9	
Mississippi.....		17	
Missouri.....	3		
Montana.....	8		
Nebraska.....			3
Nevada.....			
New-Hampshire.....	4		
New-Jersey.....		10	
New-York.....		36	
Caroline du Nord.....		11	
Dakota Nord.....	1		1
Ohio.....	22	1	
Oregon.....			1
Pennsylvanie.....	3		
Rhode Island.....	32		
Caroline du Sud.....	4		
Dakota Sud.....	4	9	
Tennessee.....	4	12	
Texas.....		16	
Vermont.....	4		
Virginie.....		12	
Virginie Occid.....		6	
Washington.....	4		
Wisconsin.....	4	13	
Wyoming.....	8		
	146	377	23

(1) 223 votes étaient suffisants pour emporter l'élection.

Ainsi les candidats démocrates ont eu une majorité de 132 voix sur les candidats républicains, et une majorité de 110 voix sur les candidats républicains et ceux du parti du peuple réunis.

M. Cleveland est né à Caldwell, comté d'Essex, N. J., en mars 1837. Il est avocat. Il a été maire de Buffalo en 1881 et gouverneur de l'état de New-York, en 1882. Il a déjà été président des Etats-Unis de mars 1885 à mars 1889. Son adversaire était James G. Blaine, mort dernièrement. Aux élections de 1888 il fut défait par M. Harrison sur qui il vient de remporter une si éclatante victoire.

La famille de M. Cleveland était très pauvre et les commencements de sa carrière furent bien pénibles. Mais à force de travail et d'énergie, unis à une probité sans tache, il est parvenu au poste de premier magistrat de son pays.

M. Stevenson est né dans le Kentucky le 23 octobre 1835. Il est avocat. Il a déjà été député au Congrès et il a occupé la charge de premier assistant maître général des postes sous la première administration de M. Cleveland.

.

. On célébrait à Notre-Dame, hier soir, le 25^e anniversaire du départ pour Rome du premier détachement des zouaves pontificaux Canadiens.

C'est le 19 février 1868 que 135 braves laissaient leur patrie pour voler au secours du Souverain Pontife menacé par les hordes Garibaldiennes. Le détachement était commandé par M. Joseph Taillefer et il avait pour chapelains M. l'abbé Edmond Moreau, curé actuel de Saint-Barthélemy, et M. l'abbé Eucher Lussier, aujourd'hui curé de Beauharnois. La veille du départ une foule immense remplissait l'église Notre-Dame pour assister à la bénédiction solennelle du drapeau des Zouaves. La cérémonie fut splendide et ceux qui en ont été les heureux témoins en parlent encore avec enthousiasme. La bénédiction fut faite par Mgr Bourget qui remit le drapeau entre les mains du commandant Taillefer. Mgr Lafleche, alors évêque d'Anthédon et actuellement évêque des Trois-Rivières fit le sermon de circonstance.

La cérémonie d'hier soir a été présidée par Mgr l'archevêque Fabre et elle a été une magnifique démonstration religieuse, en tout digne de l'événement mémorable de 1868. Le sermon a été fait par M. l'abbé Bourassa, fils du peintre distingué, et petit fils du grand orateur Louis Joseph Papineau.

Un grand nombre d'anciens zouaves assistaient en corps à la cérémonie. Ils étaient revêtus de leur costume de guerre et ils firent leur entrée dans l'église ayant à leur tête leur glorieux drapeau, celui-là même que l'illustre évêque Bourget a béni il y a 25 ans.

Après la cérémonie religieuse il y eut un grand banquet au cabinet de lecture. Ce banquet, auquel assistaient les zouaves et quelques invités, a été présidé par M. le Recorder de Montigny, le premier zouave Canadien.

La *Minerve* de ce matin publie deux des discours qui y ont été prononcés. Ce sont ceux de M. de Montigny et de M. le sénateur

Tassé, son rédacteur en chef. Le discours de M. de Montigny, est une magnifique défense du clergé Canadien qu'il a éloquemment vengé des injures de ses détracteurs. Le discours de M. Tassé est un brillant éloge des Zouaves.

.

. Aux élections municipales du 1er février M. le sénateur Alphonse Desjardins a été élu maire de Montréal. Sa majorité a été de 142 voix. Son adversaire était M. James McShane le maire sortant de charge.

Les maires de Montréal, depuis son incorporation comme cité en 1832, ont été Jacques Viger, Peter McGill, Joseph Bourret, James Ferrier, John E. Mills, Edouard Raymond Fabre, Charles Wilson, Wolfred Nelson, Henry Starnes, Charles Séraphin Rodier, Jean Louis Beaudry, William Workman, Charles Joseph Coursol, François Cassidy, A'dis Bernard, William Hales Hingston, Sévère Rivard, Honoré Beaugrand, John J. C. Abbott, Jacques Grenier et James McShane.

Six de ces anciens maires vivent encore, ce sont messieurs Starnes, Hingston, Beaugrand, Abbott, Grenier et McShane.

M. Fabre était le père de notre archevêque.

Les élections ayant été faites malgré le bref d'injonction accordé par le juge Doherty, et ordonnant de suspendre les procédés, le greffier de la cité n'a pas voulu signer la proclamation d'usage.

La cité a contesté le bref d'injonction et a obtenu gain de cause le 13 février. Le juge Loranger a cassé le bref et a déclaré que les élections étaient légales. En conséquence le greffier a proclamé immédiatement le maire et les échevins qui avaient été élus le premier février.

La cause a été inscrite en révision ce qui n'a pas empêché les nouveaux élus de prêter serment et de prendre leurs sièges.

.

. Ont été nommés :

1° Secrétaire provincial dans le cabinet Greenway, au Manitoba, M. John D. Cameron, député de Winnipeg-Sud.

2° Sénateur pour le Manitoba, M. John Nesbitt Kirchoffer, ancien député local de Brandon, M. Kirchoffer est avocat, âgé de 40 ans et natif de la province d'Ontario.

Manitoba a droit à un quatrième sénateur à cause de l'augmentation de sa population et en vertu d'un article de sa constitution.

3° Orateur de l'assemblée législative du Manitoba, M. S. J. Jackson, député de Rockwood. L'ouverture de la session de la législature Manitobaine a eu lieu le deux février.

4° Ministre sans portefeuille dans le cabinet Taillon à Québec, M. Thomas Chapais, conseiller législatif et rédacteur en chef du *Courrier du Canada*.

5° Solliciteur général dans le cabinet Blair, au Nouveau Brunswick, M. A. S. White, député de King. Il remplace M. A. D. Richard qui a donné sa démission.

ALBY.

LE DIX-HUITIÈME SIÈCLE

MONARCHIE

ET

RÉVOLUTION

ESSAIS ANECDOTIQUES

PAR

A. PELLISSIER

Ancien Elève de l'École Normale, Agrégé de philosophie

Professeur de l'Université

Honoré en 1885 d'UN PRIX MONTYON par l'Académie Française

Eritis sicut Dii.
(GENÈSE, ch. III, 5.)

Beau volume in-8 de 360 pages.....Prix : \$1.25

L'article qui suit est extrait de ce livre.

VOLTAIRE

Déchue du rang où l'avait élevée Louis XIV, humiliée dans sa politique extérieure, dans son armée, dans sa marine, dans son administration financière, la France se console par la supériorité reconnue de ses écrivains qui se donnent pour les interprètes de la raison, les guides du monde civilisé, et qui tous sont l'objet d'une admiration fanatique de la part de l'Europe et du monde civilisé.

Ils doivent cette autorité reconnue sans discussion à deux qualités diamétralement opposées : ils ont tous l'esprit très hardi, ce

qui donne satisfaction à la passion du nouveau ; ils ont tous le goût très timide et se conforment aux modèles du grand siècle avec une soumission et un respect qui contentent l'esprit de tradition et d'ordre ; ils font servir la méthode et le style des conservateurs au triomphe de la cause de la Révolution : Voltaire traduit Horace ; Mirabeau répète Démosthène.

Voilà pourquoi les écrivains français ont pour admirateurs, pour disciples et pour patrons les monarques les plus absolus, Frédéric II de Prusse, Catherine II de Russie, Joseph II d'Autriche.

Cette faveur enthousiaste des étrangers, fait un contraste blessant avec les persécutions auxquelles les interprètes de l'opinion publique sont exposés en France de la part d'une police ombrageuse. L'extension du nom de libelle aux ouvrages les plus sérieux comme " la Dîme royale " de Vauban et le " Télémaque " de Fénelon, renouvelle en les aggravant les rigueurs du pouvoir : Voltaire deux fois mis à la Bastille se décide à vivre hors de France, Diderot est enfermé trois fois à Vincennes, Raynal n'échappe à la prison que par l'exil volontaire et Beaumarchais par l'humiliation d'une amende honorable,

Mais cette contradiction entre le gouvernement et l'opinion tournait contre les pouvoirs publics ; et les auteurs jouissaient d'un tel crédit que les condamnations leur faisaient honneur et gloire aux yeux mêmes de leurs juges. Beaumarchais pour ses *Mémoires* ayant subi un blâme ; en lui lisant son arrêt, M. de Sartes, lieutenant de police, ajouta : " Ce n'est pas tout que d'être blâmé, Monsieur, il faut être modeste ".

La nombreuse et puissante légion des écrivains comporte plusieurs classifications intéressantes. Au point de vue du mérite et de l'influence, deux classes principales : le premier rang est occupé par Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Diderot et d'Alembert ; au deuxième rang. Duclos, Mably, Condillac, Turgot, Beaumarchais, Bernardin de Saint-Pierre. Tous sont animés d'une même inspiration : réformer la société d'après les principes fournis par la raison.

Ce travail, qui se prolonge depuis 1715 jusqu'en 1789, donne naissance à des systèmes dont la progression révolutionnaire est marquée par trois périodes historiques auxquelles sont attachés les trois plus grands noms du dix-huitième siècle.

Une première période qui dure jusqu'en 1750 s'inspire de l'esprit conciliant et modéré de Montesquieu, qui propose à la France, sur le modèle de la constitution anglaise, une monarchie tempérée par un parlement.

La seconde période va jusqu'en 1765 à peu près, c'est le triomphe de Voltaire concevant pour la France une monarchie, sous le contrôle de l'aristocratie de la pensée et de la plume.

La troisième période qui s'étend jusqu'à la fin du siècle, est dominée par l'esprit démocratique de Rousseau ; elle proclame le culte de la simple nature, la souveraineté absolue et inaliénable de la Nation, et pour loi, le Contrat social.

Mais à travers ces zones distinctes et au-dessus de toutes les dif-

férences de détail, le représentant le plus complet et le plus exact de l'esprit français au dix-huitième siècle c'est Voltaire.

Faire parler de soi, avoir un nom, conquérir de la gloire, telle est à vingt ans, la passion dominante de Voltaire. Encouragé, enivré par une vogue immédiate, il veut devenir l'oracle de l'opinion publique, l'arbitre du goût en toutes choses en France et en Europe : il le veut et le fait; jamais royauté ne fut acclamée avec une pareille unanimité. Avocat éloquent et passionné de l'humanité et de la raison, Voltaire sait très habilement faire tourner ces grands intérêts de son ambition et de son amour propre. Il ne sert que les causes qui peuvent le servir : il ne respecte absolument rien, pas même la justice et la vérité; s'il écrit, "ce n'est pas pour être vrai, c'est pour être lu". Ainsi s'explique l'imperturbable présomption avec laquelle il multiplie des assertions péremptoires, sans nul souci des contradictions et des démentis qu'il s'inflige à lui-même. Qu'est-ce que ces vétilles pour le génie qui prétend remuer à sa fantaisie toutes les affaires de l'Europe et mener la civilisation ?

Sa nature militante se trahit dès le début, il combat, il hait tout ce qui peut faire obstacle à son triomphe. Enfant du dix-huitième siècle, il est négatif, incrédule, critique; il sape, il bat en brèche toute autorité, même celle de Dieu, partant celle de l'Eglise. A tout propos et hors de propos, il répète "la raison n'est que d'hier"; et sa pensée vraie, sa pensée de fond, c'est : "la raison date de moi, c'est moi qui suis la raison et la vérité".

S'il écrit l'histoire, il y porte pour son compte personnel toute la vanité propre à son siècle. Dans le tableau vivant du passé il ne cherche que les éléments de son apothéose, il immole tous les siècles antérieurs à la gloire de son temps, il ne les étudie que pour les dénigrer et pour prouver qu'une nuit épaisse et longue a précédé la lumière qu'il apporte comme interprète souverain de la raison.

Ce but suprême, sa domination intellectuelle, est d'un tel prix qu'elle justifie à ses yeux tous les moyens et autorise tous les mensonges. Protégé de Madame de Pompadour, client favori du duc de Richelieu qu'il appelle son héros, il se fait nommer gentilhomme ordinaire du Roi, historiographe de Louis XV, membre de l'Académie française. Complaisant et bouffon de Frédéric II, il épuise en l'honneur de l'impératrice de Russie, toutes les formules de l'adulation la plus servile et la plus plate. Pour assurer et ménager son crédit, il savait mettre une sorte de circonspection dans ses plus grandes hardiesses en tout genre, et mêlait la raillerie et l'insulte même, à la flagornerie, dans les flatteries adressées à cette société spirituelle et railleuse dont il reflétait tous les goûts et toutes les passions; à la fois très laborieux et très dissipé.

Mais, comme dans les légendes du moyen-âge, sous quelque forme que le diable se présente, son pied fourchu le trahit, de même la légèreté irrémédiable du sophiste français éclate presque à son insu, dès le début de sa carrière : à l'âge de vingt-trois ans, à la représentation de cette tragédie d'Œdipe dont le mauvais

succès pouvait briser son avenir, Voltaire dit tout haut : " Quel est donc ce jeune homme qui veut faire tomber la pièce ". En 1718, c'était déjà ce Voltaire qui écrivait soixante ans plus tard : " Un pied dans la tombe, je baltrai un entrechat de l'autre jambe ".

Il avait déjà trente trois ans et s'était fait un nom au théâtre par ses succès et par ses échecs, lorsque, pour échapper à la Bastille, il alla passer trois années en Angleterre ; c'était en 1727, au début du règne de Georges II, à l'apogée du ministère de Walpole dont la politique ne connaissait d'autre moyen d'influence que la corruption.

Les trois années que Voltaire vécut en Angleterre dans la société de Bolingbroke et des libres-penseurs lui apprirent à substituer au scepticisme libertin de Chaulieu et de la société du Temple une incrédulité fondée sur le raisonnement, d'après la philosophie de Locke, et sur l'expérience dont les découvertes de Newton attestaient la valeur scientifique. Ce scepticisme érudit niait l'importance historique du Christianisme qu'il accusait d'avoir détruit les belles œuvres de la Civilisation gréco romaine, et attribuait le prestige de la religion à la fourberie des prêtres :

Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense ;
Notre crédulité fait toute leur science.

Quant il revint, à cette société avide de nouveautés il rapportait tout à la fois le sensualisme de Locke, l'attraction de Newton, les drames de Shakespeare et l'inoculation du vaccin.

Voltaire était alors devenu un réformateur ; il rentrait en France pour y ouvrir une tribune dont l'éloquence révolutionnaire allait tenir toute l'Europe attentive et presque émerveillée. Il disait plus tard à propos de son œuvre :

J'ai fait plus pour mon temps que Luther et Calvin.

En effet, depuis 1730 jusqu'à sa mort, par ses tragédies sentencieuses et déclamatoires, par ses pamphlets d'une ironie puissante et d'une raillerie destructive, par ses lettres de toute sorte, par ses compositions historiques contre l'Eglise et le moyen-âge ; en parlant à tous les esprits de ce qui les intéressait le plus vivement à cette époque : l'homme, sa nature, ses droits, ses intérêts, Voltaire proposait avec une autorité entraînant la réforme universelle dont il se croyait l'apôtre et qui devait inaugurer le règne définitif de la Raison.

Interprète indiscutable de cette Raison, Voltaire réclamait impérieusement une rénovation religieuse, morale et sociale ; mais sans nulle pensée de réforme politique. Flatteur de Dubois, pensionné par le Roi, ami du duc de Richelieu, il s'accommodait assez bien de la monarchie absolue, pourvu qu'elle le débarrassât des superstitions religieuses.

Les *Lettres Anglaises* sont dirigées contre Descartes et Pascal en faveur de Locke ; elles professent un déisme épicurien pâle, indé-

cis et stérile. La condamnation du Parlement en accrut le succès et souleva toutes les questions relatives à l'état social, aux mœurs, aux institutions des peuples. Voltaire supposait que, par une conséquence naturelle et logique, le gouvernement se plierait aux injonctions de la Raison souveraine et changerait suivant les nécessités du temps et des faits ; aussi son unique objectif, son ennemi personnel, ce fut le Christianisme.

Toutes ses insultes sacrilèges à la morale, à la sainteté, au patriotisme ne sont que des escarmouches accessoires et accidentelles, s'il traduit Newton c'est en vue d'opposer la science et ses calculs à Moïse, à Jésus-Christ et à l'Eglise catholique. D'ailleurs il admet avec une impertinence effrontée l'utilité sociale de la religion :

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Aux hommes d'Etat il répète cette vérité pratique : " N'eussiez-vous qu'une bourgade à gouverner, vous auriez encore besoin d'une religion." Pour lui, Dieu n'est pas un être ; c'est un principe de gouvernement ; sa logique en conçoit la nécessité ; ni son esprit, ni son cœur n'en sentent la présence.

Tout comme sa religion, sa philanthropie est un calcul. Personne n'a jamais professé un dédain plus insolent pour tout ce qui n'est ni riche, ni puissant, ni instruit. Les pauvres, les petits, les ouvriers, le peuple, il appelle tout cela " canaille bonne à manger du foin ". Le peuple : " il est à propos qu'il soit guidé et non qu'il soit instruit ; il n'est pas digne de l'être ; il est essentiel qu'il y ait des gens ignorants. " bêtes de somme auxquelles il faut un " joug, un aiguillon et du foin."

Il imprime même dans son Dictionnaire cet aveu trop sincère : " J'ai établi des écoles sur mes terres ; mais je les crains." Peu importe maintenant de savoir si à sa dernière heure Voltaire s'est repenti du mal qu'il a fait.

Il est mort riche et très riche. En 1778, la fortune mobilière de Voltaire se montait environ à cent soixante mille livres de rente ; c'était un revenu d'à peu près cinq cent mille francs de notre monnaie. Il avait hérité de son père quatre mille livres de rente et avait rapidement accru sa fortune par le profit d'une édition anglaise de la *Henriade*, par cinq cent mille livres gagnées à la loterie ; par des spéculations auxquelles ses amis de Londres l'avaient associée, par une communauté d'affaires avec Paris-Duverney, par l'agiotage sur les grains, par des prêts de toutes sortes à ses amis de la noblesse dont il tenait les comptes-courants très strictement à jour. En somme, il était cupide et plus que parcimonieux, tirant bon parti de ses libéralités apparentes, recommandant à Catherine II ses montres fabriquées à Ferney par des Suisses réfugiés, et faisant porter à Madame d'Argenson pour les mettre à la mode les bas de soie tricotés dans ses magnaneries.

En laissant de côté les détails hideux ou repoussants qui peuvent être contestés, il reste très probable que si Voltaire mourut sans recevoir les sacrements, c'est que son entourage s'y opposa.

Comme tous les chefs de parti populaire, Voltaire s'éteignit dans le vide fait autour de lui par les sectaires de son école. La tourbe révolutionnaire pratique sans pudeur la politique d'Agrippine, auprès du lit de Claude expirant :

Je lui laissais sans fruit consumer sa tendresse,
De ses derniers moments je me rendis maîtresse.

Quant à ses insultes politique à la France, elles sont si odieuses qu'elles mériteraient qu'on renversât toutes les statues qui lui ont été érigées : " Peuple fat et volage, aussi vaillant au pillage que lâche dans les combats..... Le fond de la nation est fou et absurde et sans une vingtaine de grands hommes je la regarderais comme la dernière des nations." Voltaire est prussien avec Frédéric, et russe avec Catherine II. Il a écrit : " Daignez observer, Madame, que je ne suis point Welche..... si j'étais plus jeune je me ferais Russe."

Voltaire est le plus exact représentant de l'esprit français à cette époque. Ni son temps ni son génie ne le destinaient à la poésie, aussi n'a-t-il excellé que dans la poésie légère. Mais sa prose est d'une qualité exquise, simple, naturelle, d'une lumière incomparable. Elle a toutes les perfections secondaires. Toutefois, il lui manque d'une manière absolue cette énergie divine, ce trait de feu, ce pathétique, ce sublime qui ne viennent pas de l'esprit, mais du cœur et que les grands sentiments seuls peuvent enfanter et nourrir.

Il ne sut jamais de quelles choses il faut rire et desquelles il ne le faut pas. Joubert a bien dit : " Voltaire a dépouillé la raison du sérieux qui fait son autorité. Il eut l'art du style familier. Ceux qui le louent de son goût confondent le goût avec l'agrément. Il égaye, il éblouit, c'est la mobilité de l'esprit qu'il flatte et non le goût."

Vers 1750, Saint-Simon écrivait cette note dans ses Mémoires : " Ce mêmes Arouët, devenu grand poète et académicien sous le nom de Voltaire, est devenu à travers force aventures tragiques une manière de personnage dans la république des lettres et même une manière d'important parmi un certain monde." Vingt ans après on disait de lui " qu'il avait son brelan de rois quatrième ; Prusse, Suède, Danemarck et Russie." Mais ces faveurs royales étaient tout à fait intéressées : la prévoyance politique de ces princes espérait que les nouveautés fatales aux pouvoirs caducs peuvent servir au progrès des pouvoirs jeunes et qui veulent grandir.

D'ailleurs les plus grands admirateurs de Voltaire ont pris leur revanche et Frédéric écrivait à propos de son maître et ami : " Voltaire est le plus méchant fou que j'aie vu de ma vie. " Un poète populaire de notre époque, Béranger, a porté un équitable arrêt contre cette popularité " qui vous monte dessus... c'est tout simplement l'ancien métier de bouffon de cour ; amuseur de princes, amuseur de peuples, même chose."

Dans le même sentiment, un publiciste anglais éminent critique, Macaulay, a tracé d'après nature ce portrait de Voltaire : " Vol-

taire est le prince des bouffons. Sa raillerie ne connaît pas de mesure. Il gambade, il fait des grimaces et se tient les côtes, il se retrousse le nez, il tire la langue..... Il ne respecte rien..... Il ne voyait que des sujets de plaisanterie..... même dans la Cause première de toutes choses, même dans la redoutable énigme du tombeau. Plus le sujet est auguste, plus ses grimaces et ses petits cris rappellent les allures d'un singe."

Enfin à ceux qui oublient que les philosophes doivent être jugés par les conséquences de leur enseignement, il n'est pas superflu de rappeler qu'à la fin du dix-huitième siècle, le dernier représentant du voltairianisme, de cette école d'impiété indulgente, de licence morale et de passion effrénée pour le luxe et le plaisir, c'est Danton, l'auteur des massacres de septembre.

A. PELLISSIER.

ZOUAVIANA

ETAPE DE VINGT-CINQ ANS

1868-1893

Lettres de Rome, Souvenirs de voyages, Etudes, etc.

PAR

GUSTAVE A. DROLET

ANCIEN ZOUAVE PONTIFICAL,

COMMANDEUR DE L'ORDRE MILITAIRE DE ST-GRÉGOIRE-LE-GRAND,

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

1 beau vol. in-12 de 460 pages, orné de magnifiques photogravures.

Prix : \$1.00, par poste : \$1.10

L'IVROGNERIE

EST

L'ŒUVRE DU DEMON

MAIS

LA SAINTE TEMPERANCE DE LA CROIX

EST

L'ŒUVRE DE DIEU

Par AL. MAILLOUX V. G.

1 vol. in-12, cart. \$1.00. N. B. Cet ouvrage est devenu très rare.

NOUVEAU MOIS DE MARS

SAINT-JOSEPH

ÉPOUX DE LA VIERGE MARIE

Par le R. P. Gabriel Bouffier

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

*Ouvrage approuvé par S. G. Mgr Hasley, archevêque d'Avignon ;
S. G. Mgr Besson, évêque de Nîmes ; S. G. Mgr Vigne, évêque de Digne ;
S. G. Mgr d. Cabrières, évêque de Montpellier,
et S. G. Mgr Lebreton, évêque du Puy.*

1 volume in-18, de 476 pages.....Prix : \$0 50

L'article qui suit est extrait de ce livre.

SAINT JOSEPH DANS L'ÉVANGILE

SECOND ASPECT — LE CÔTE LUMINEUX.

(Voir Propagateur No 24)

L'Évangile parle peu de Joseph, mais le peu qui est écrit suffit pour nous instruire, et nous met facilement sur la trace des gloires qui l'environnent. " Si l'on demande, dit Gerson, comment il se fait que la sainte Écriture ne parle pas davantage des prérogatives, de la dignité, des grandeurs et des œuvres de Saint Joseph, on peut répondre d'abord que Joseph étant l'Époux de Marie, ce titre seul renferme la source la plus féconde, la plus intarissable de tout ce qu'on peut dire à la louange de ce grand saint. " Un autre grand serviteur de Saint Joseph répond avec Gerson : " Quoique peu de choses aient été écrites sur Saint Joseph, nous pouvons dire néanmoins que si on sait méditer et développer ce qui est écrit, on trouvera et comprendra facilement ce qui est sous-entendu."

Reprenons donc l'Évangile, méditons avec piété le peu qui est écrit, et comprenons ce qui est sous-entendu. Nous avons considéré Saint Joseph par ses dehors obscurs, du côté de la terre et du côté des hommes ; contempons-le maintenant du côté du ciel et du côté de Dieu, nous verrons les ombres disparaître, les ténèbres se dissiper, et briller sa gloire et ses grandeurs.

Le ciel s'entr'ouvre ; quatre rayons descendent, ils enveloppent Saint Joseph, et le parent d'une incomparable beauté. Ces rayons ne sont que le reflet des merveilles qu'il a voilées. Les mystères cachés dans le abaissement de sa modeste existence projettent sur lui l'éclat de leurs grandeurs. Il a concentré toute leur lumière pour la dérober aux regards des hommes ; cette lumière l'entoure d'une splendeur céleste, et couronne son front d'une auréole sans égale dans les fastes de la sainteté.

Bien différente en effet de celle des autres élus de Dieu, la gloire de ce Saint ne vient pas uniquement de ses vertus, de son humilité si profonde, de sa virginité incomparable ; sa gloire particulière, qui lui assigne sa place d'honneur parmi les Saints vient du milieu où il est placé et du ministère qu'il a rempli. Ce milieu est le centre même des grandes œuvres divines, et sa gloire est le rayonnement de celles qu'elles répandent.

C'est d'abord le rayonnement de la gloire de Marie : Saint Joseph a couvert de ses obscurités ses grandeurs de la Vierge sans tache ; il a voilé le prodige de sa maternité et de sa virginité. Sa gloire sort de cette ombre ; les grandeurs de Marie projettent sur lui leur lumière ; et c'est son honneur incomparable d'avoir été son époux.

Le second rayon vient du Saint-Esprit : Saint Joseph a partagé avec le Saint-Esprit le titre glorieux d'époux de Marie. Enveloppant la divine mère de Jésus de ses affections virginales, il a caché aux yeux des hommes les mystérieuses opérations de la *vertu du Très-Haut*. Sa gloire sort de cette ombre ; les grandeurs du Saint-Esprit se reflètent sur lui, et c'est son honneur incomparable d'avoir été son représentant.

Le troisième rayon vient de Notre-Seigneur. L'Homme-Dieu a passé les longues années de son enfance et de son adolescence sous le toit de Saint Joseph. L'humble ouvrier de Nazareth a obscurci pendant trente ans les splendeurs divines du Verbe fait chair. Sa gloire sort de cette ombre, les grandeurs du fils de Dieu se reflètent sur lui ; et c'est son honneur incomparable d'avoir été son père adoptif.

Saint Joseph, enfin, a prêté au Père céleste le concours de son obscure paternité ; il a été l'instrument silencieux du Père dans les fonctions qu'il a remplies auprès de Jésus, dans la sainte famille. Sa gloire sort de cette ombre, les grandeurs du Père se reflètent sur lui ; et c'est son honneur incomparable d'avoir été, ici-bas, son image.

Que ces titres sont beaux ! qu'ils sont dignes de toute notre admiration ! comparons-nous-les à ceux des autres saints, aux titres qui ornent leurs noms vénérés, patriarches, prophètes, apôtres, martyrs, confesseurs. Qui ne voit que la gloire de Saint Joseph surpasse celle de tous, qu'elle est unique dans le plan de la rédemption, que ses grandeurs sont sans pareilles, après celles de la Vierge Marie ; que Saint Joseph est véritablement un élu à part, un saint exceptionnel, et, que pour lui, il y a, après la Vierge son épouse, un ordre distinct, tout spécial de grâces, de privilèges, d'honneur, de vertus et de béatitude.

Et maintenant, si vous voulez savoir quel est cet ordre spécial et distinct qui est la source des grandeurs de Saint Joseph ; il faut remonter jusqu'à l'ordre éminent de l'union hypostatique du Verbe divin avec la nature humaine.

D'après le sentiment des docteurs, l'ordre de l'union hypostatique est de tous les ordres surnaturels le plus grand, le plus élevé, et le plus beau ; la théologie, parcourant et mesurant les vastes horizons du monde de la grâce, ne connaît rien de plus sublime. Un effet, l'union hypostatique est la base essentielle de tout l'ordre surnaturel, elle en est le centre nécessaire et divin, elle en est la pierre angulaire ; tout repose sur ce fondement premier, et Dieu lui-même, dans sa toute puissance, ne pouvait en placer un autre qui lui soit supérieur. Ce qui donne, d'après Saint Paul, à l'ordre prophétique dans l'ancien Testament, et à l'ordre apostolique dans le nouveau, le caractère de leur dignité suréminente qui les met au-dessus de tous les autres ordres des saints, c'est que ces deux ordres se rattachent plus directement à Notre-Seigneur ; et qu'établis sur la pierre angulaire, ils sont respectivement pour le temps auquel ils appartiennent, les fondements de l'Eglise de Jésus-Christ sur la terre. Mais si tel est le privilège des apôtres et des prophètes à cause de leur adhérence à la pierre angulaire qui les met plus près que les autres du mystère de l'union hypostatique, que sera-ce donc de Saint Joseph ? Est-ce que celui qui a porté Jésus dans ses bras, qui l'a serré sur son cœur, qui l'a protégé contre ses ennemis, qui l'a nourri dans son exil, qui l'a élevé sous son toit, qui l'a entouré de sa tendresse, ne lui est pas un avantage que ceux qui ont annoncé sa venue, ou qui ont prêché son Evangile ? Le père adoptif de l'enfant et l'époux de la mère serait-il donc d'un ordre inférieur à l'ordre de ceux qui n'ont été que les serviteurs du fils et les serviteurs de la mère ? L'Evangéliste a tranché la question ; et en unissant constamment Saint Joseph à Jésus et à Marie, il a relevé l'ordre supérieur auquel Saint Joseph appartient, et nous a appris jusqu'à quel point il y entre pour sa part, et comment il partage avec eux et par eux, dans la mesure du ministère qu'il remplit la gloire de cet ordre suréminent. C'est ainsi que tout en parlant peu de Saint Joseph, l'Evangile toutefois lui donne la meilleure part ; il le sépare des autres saints, et le place dans l'ordre le plus élevé, à côté de Jésus et de Marie.

Contemplant-le dans ces hautes régions, entouré de la lumière que répandent les quatre rayons de la gloire céleste, au sein des sublimes clartés, descendant du Père, descendant du Saint-Esprit, descendant de Jésus, descendant de Marie. Ces clartés l'environnent d'un éclat si resplendissant, le couvrent d'une majesté si haute, lui donnent une beauté si incomparable, qu'un de ses dévots serviteurs ne craint pas de dire : *« Que l'auguste Saint Joseph est la chose du monde la plus grande, la plus célèbre, la plus incompréhensible... que ce Saint est hors d'état d'être compris par les esprits des hommes, en sorte que la foi doit nous servir de supplément pour adorer en lui ce que nous ne saurions y comprendre. Ne cherchez donc pas à comprendre qu'il vous suffise d'admirer et de bénir. Joseph*

est grand des grandeurs du Père, Joseph est grand des grandeurs de Jésus, Joseph est grand des grandeurs de Marie, Joseph est grand des grandeurs du Saint-Esprit ; il est beau de toutes ces célestes beautés réunies ; sa gloire est un mélange de ces gloires diverses qui viennent confondre leur éclat sur son front. Elle est d'autant plus brillante et plus pure qu'elle sort tout entière des grandeurs qu'il a voilées : et Saint Joseph, au milieu du nimbe divin qui l'environne, est comme le cristal sur lequel quatre soleils versent leurs rayons et qui respandit de leurs feux.

R. P. Gabriel BOUFFIER.

VIE DE SAINT-JOSEPH

D'APRES ANNE-CATHERINE EMMERICH

AVEC DES CONSIDÉRATIONS, PRATIQUES ET PRIÈRES

PAR

C. F. FOUET

Curé doyen de Routot, chanoine honoraire d'Evreux.

1 vol. in-12..... Prix : 70 cts

NOUVELLES MESSES

Pour Missels in-8 ou in-4..... Prix 5 centins chacune

- 1° Apparitionis B. Mariæ V. immaculatæ.
- 2° Beati Joannis Baptistæ de la Salle.
- 3° B. M. V. Matris Gratæ.
- 4° SS. Zenonis et Sociorum.
- 5° Sancti Petri Claver.
- 6° S. Leonardi A. Portu Mauritio.

NOUVEAUX OFFICES

Pour le Bréviaire in-12 ou in-8..... Prix 5 centins chacun

- 1° Apparitionis B. Mariæ V. Immaculatæ.
- 2° Sancti Thuribii de Mogrovejo.
- 3° Beati Joannis Baptistæ de la Salle.
- 4° SS. Zenonis et Sociorum.
- 5° Octava S. Annæ.
- 6° Sancti Petri Claver.
- 7° Sancti Leonardi A. Portu Mauritio.

PARTIE LEGALE

Redacteur : **ALBY**

SERVITUDES

QUESTION. Les servitudes qui n'ont pas été enrégistrées dans le délai du statut de 1881 (44-45 Victoria, Chap. 16,) et des statuts en amendement de 1883, (46 V. C. 25), et de 1884 (47 V. C. 15), sont-elles éteintes définitivement ? Quid du renouvellement d'enrégistrement des mêmes servitudes ?

Clerc notaire.

RÉPONSE. Les servitudes qui n'ont pas été enrégistrées dans les délais prescrits sont éteintes définitivement à l'égard des tiers qui ont acquis la propriété sans charge de ces servitudes.

L'article 5834 S. R. P. Q., devenu l'article 2116 a. du code civil, décrète que :

A défaut d'enrégistrement, nulle servitude réelle, contractuelle, discontinuée et non apparente, n'a d'effet vis-à-vis des tiers acquéreurs et créanciers subséquents dont les droits ont été enrégistrés.

En vertu de l'article 7 (1) du statut 44-45 Vict. C. 16, l'article 2172 du code civil (Art. 5844 S. R. P. Q.) est applicable aux servitudes. En conséquence leur enrégistrement doit être renouvelé dans les deux ans qui suivent la mise en vigueur des plans et livres de renvoi officiels. Le défaut de renouvellement ne profite qu'aux tiers. A l'égard des propriétaires entr'eux, et à l'égard de leurs héritiers, il n'y a pas libération. Le propriétaire du fonds dominant peut, en tout temps, faire le renouvellement.

REFUS DE SACREMENTS (2)

ACTION EN DOMMAGES

Voici une partie du jugement rendu en Cour supérieure à Montréal, le 7 Janvier dernier par Mr. le juge Tellier

Re DAVIGNON vs. MR. L'ABBÉ LESAGE.

La Cour.....

Considérant que le demandeur, par son action, réclame la somme de cinq cents piastres, pour les dommages qu'il allègue lui avoir été causés par le fait que le défendeur aurait, le 26 Juillet dernier, sans cause ni raison légales, refusé de baptiser et inscrire sur les registres de l'état civil de la paroisse St Joseph de Chambly, l'enfant nouveau-né du demandeur ;

En ce qui touche le prétendu refus d'administrer le sacrement de baptême à l'enfant du demandeur,

Considérant qu'il est constaté, en fait, qu'il n'a jamais été question de ce

(1) Cet article 7 n'est pas compris dans les Statuts Refondus, mais il est encore en vigueur et il est reproduit intégralement à la page 90 du "Complément des Statuts Refondus."

(1) Voir le précédent numéro, page 721.

baptême avec le défendeur, et que par conséquent, il n'y a pas eu, ni pu y avoir, de sa part, refus du sacrement de baptême ; qu'aussi à cet égard, la demande du demandeur est sans aucun fondement.

.....
 Considérant que si l'administration des sacrements est du ressort de l'autorité ecclésiastique, la participation aux sacrements est un droit qui appartient à tous les membres de la communion catholique et qui ne peut être soumis dans son exercice à des conditions ou à des exigences arbitraires ; que lorsqu'il n'y a que le refus de sacrement, sans accompagnement d'injure articulée et personnelle, il n'y a lieu qu'à l'appel simple devant l'autorité ecclésiastique compétente, dans l'ordre de la conscience et selon les règles et l'application des canons ; et que le pouvoir temporel ne devient compétent qu'autant que des injures, des outrages, l'oppression, le scandale, se joignent à ce refus, lui donnent un caractère qu'il n'a pas par lui-même et font éprouver des dommages dans les biens et les droits civils ;

Considérant que, dans l'espèce, il n'existe aucune des éventualités pouvant justifier l'action du demandeur ;

En ce qui touche le prétendu refus d'inscrire l'enfant du demandeur sur les registres de l'état civil de la paroisse de St-Joseph de Chambly ;

Considérant qu'il est constaté, en fait, que le demandeur n'a jamais demandé au défendeur ni à son vicaire, d'inscrire son enfant sur les Registres de l'Etat civil, et que par conséquent, il n'y a pas eu ni pu y avoir de leur part, refus de faire telle inscription ; qu'ainsi à cet égard, la demande du demandeur est sans fondement ;

Considérant en outre que par le code civil, de même que par les statuts et ordonnances antérieures, les curés, vicaires, prêtres ou ministres desservant les églises, congrégations ou sociétés religieuses autorisés à tenir les registres de l'état civil, ne sont tenus que de dresser et enregistrer les actes des baptêmes, mariages et sépultures faits par eux, dans l'exercice de leurs fonctions religieuses ; qu'ils ne sont pas des fonctionnaires civils dans le sens légal du mot ; qu'ils ne sont pas tenus d'enregistrer la naissance des enfants dont ils ne font pas le baptême et que le législateur l'a compris ainsi, puisqu'il a imposé ce droit à d'autres personnes par une loi qui est reproduite dans l'article 53A du code civil. (1)

Considérant que le défendeur a justifié les allégations essentielles de son deuxième plaidoyer et que le demandeur n'a pas justifié les allégations de sa demande maintient ce plaidoyer du défendeur et déboute le demandeur de sa demande et action avec dépens, etc.

AUX CORRESPONDANTS

A M. S. A., notaire, à M. Le projet de loi auquel vous faites allusion a pour but de rétablir l'article 1208 du code civil. S'il devient loi vous devrez avoir un témoin instrumentaire chaque fois qu'une partie à un acte sera incapable de le signer. La législation a commis une grande faute lorsqu'elle a amendé l'article 1208. Cet article était une sauvegarde pour les notaires dans l'exercice de leurs délicates fonctions et il inspirait plus de confiance au public.

A M. l'abbé, Ste H... Oui. Si vous désirez des citations écrivez et je vous répondrai par lettre.

(1) L'article 53 du code civil puni d'amende de à quatre-vingt-huit piastres les contraventions aux dispositions du titre " Des actes de l'état civil. "

L'article 53a., ou l'article 584 S. R. P. Q., pourvoit à l'enregistrement de la naissance des enfants non baptisés, etc. Cet enregistrement doit être fait au bureau du secrétaire-trésorier ou du greffier de la municipalité ou cité du domicile.

INSTALLATION D'UNE COUR
DE
FORESTIERS CATHOLIQUES
LA COUR OLIER No 326

Dimanche soir, 29 janvier 1893, à la salle des Commis-Marchands, 122 rue Saint-Denis, avait lieu l'ouverture d'une nouvelle Cour de l'ORDRE DES FORESTIERS CATHOLIQUES, sous le nom de COUR OLIER No 326, ainsi que l'élection de ses officiers dont les noms suivent :

Rév. Mr Jean FILIATBAULT, P. S. S., *Chaplain* ; Mr le Dr L. A. Geo. JACQUES, *Chef-Ranger*, M. Joseph Gariépy, *Vice-Chef-Ranger* ; M. le Dr Charles Daigle, *Médecin examinateur* ; M. Henry Martineau, *Secrétaire-Archiviste* ; M. Avila Deom, *Secrétaire-Financier* ; M. Alexandre Fillon, *Trésorier* ; M. Orphir Paiement, *1er Conducteur* ; M. Joseph Labonté, *2me Conducteur* ; M. Jos Jean, fils et M. Chs Pageau, *Sentinelles* ; M. Jos. Jean, père, M. Hormisdas Loizelle, et M. J. B. Richer, *Syndics*.

Etaient présents : Le Rév. Mr DEGUIRE, P. S. S., curé de l'église Saint-Jacques ; le Rev. Mr Jean FILIATBAULT, P. S. S., aussi de l'église Saint Jacques et Chapelain de la Cour Olier ; Messieurs J. P. Coullée, D. G. C. R. et député spécialement par la Haute Cour de l'Ordre pour cette installation ; J. D. Coullée, D. G. C. R. de la Cour Ville-Marie, F. X. Lafond, D. G. C. R. de la Cour du Sacré-Cœur ; J. T. L'Ecuyer, M. D., de la Cour Saint-Pierre ; A. L. Lévesque, D. Séguin, P. McDonald, officiers de la Cour Saint-Jacques ; un bon nombre d'amis ; et les membres de la Cour Olier. Cette Cour a été fondée par le Dr L. A. Geo. Jacques assisté de Mr H. Martineau de la maison Letendre et Arsenault, de cette ville.

Le DOCTEUR JACQUES, après avoir été élu et installé Chef-Ranger de la COUR OLIER, remercia les assistants de leur bienveillant concours et leur indiqua le but de la nouvelle société dans les termes suivants :

Mr le Curé,

Vénéré Chapelain,

Député Grand-Chef,

Bien-aimés Frères,

Messieurs,

Je suis particulièrement heureux et fier de voir la COUR OLIER de l'Ordre des Forestiers Catholiques prendre naissance sous de si heureux auspices et au milieu d'un concours d'âmes aussi distinguées de toutes manières que celles dont la

présence nous honore ce soir. Aussi cette jeune et humble Cour vous dit-elle par ma voix autorisée : Merci et reconnaissance à tous. Mais d'abord, s'il vous plait, merci et reconnaissance à Dieu, qui, par un pur effet de sa miséricorde, a bien voulu nous faire surgir du sein inépuisable de son Église, si fertile toujours en bonnes œuvres pour procurer la gloire de Dieu et le bien spirituel et temporel de notre pauvre humanité. Notre œuvre est certainement de Dieu, et elle restera à Dieu. La présence du prêtre à notre berceau nous le dit. Oui, mes Frères, la présence et la bénédiction du Prêtre sont un sûr garant de la présence et de la bénédiction du Bon Dieu sur notre Cour, et sur nous tous. Donc merci, mille fois merci à Dieu.

Merci encore à la Divine Providence de nous avoir donné un si puissant Patron de notre Cour dans la personne du Saint Fondateur de la Compagnie de Saint Sulpice, le si bon et si pieux Monsieur OLIER. Quelle reconnaissance nous devons à Dieu de nous avoir laissé prendre vie, en ce jour au milieu d'une paroisse dirigée par les Enfants de M. OLIER, et spécialement de nous avoir donné pour Chapelain un prêtre estimé de tous et appartenant à l'illustre Compagnie de Saint-Sulpice, le Révérend Messire Jean FILIATRAULT de l'église Saint-Jacques.

Vous savez tous, messieurs et mes Frères, quel rôle a joué M. OLIER et quel rôle il joue encore par ses enfants au milieu de nous. Dieu seul peut apprécier leur part de contribution, depuis sa naissance, au bien spirituel et temporel de cette belle cité de Marie. Fasse le ciel que par notre zèle à suivre leurs avis, et notre entière soumission à leurs ordres nous essayons un peu de la boue que la rage du démon leur fait jeter à la figure, ainsi qu'à celle du vénérable archevêque que nous sommes si fiers d'avoir à notre tête en ce diocèse.

Merci encore à la Divine Providence de l'attention délicate qu'elle a eue, sans participation de notre part, de nous faire ouvrir cette Cour le jour de la fête d'un Saint aussi grand que Saint-François de Sales, ce maître si estimé de la vie spirituelle, à laquelle nous devons nous adonner, tout en ne négligeant pas de travailler suivant la volonté de Dieu à notre bien temporel et à ceux de nos familles.

En formant cette Cour, nous avons l'intention formelle de ne pas oublier que Dieu dans le premier commandement qu'il nous a donné a dit : Un seul Dieu tu adoreras et aimeras *parfaitement*. Tous les chrétiens, et spécialement les Forestiers Catholiques sont donc obligés d'aimer le Bon Dieu, non pas seulement qu'un peu, mais *parfaitement*, c'est-à-dire autant qu'il nous en fera la grâce et nous en donnera les moyens.

Nous voulons aussi ne pas mentir à Dieu tous les jours, lorsque dans la prière qu'il a composée lui-même pour nous il nous fait dire : Que votre Nom soit sanctifié, que votre Règne arrive que votre Volonté soit faite *sur la terre comme au ciel*. Il faut donc, si nous ne voulons pas insulter Dieu chaque fois que nous la récitons, que nous travaillions de toutes nos forces, comme font les Anges et les Saints du ciel, à faire glorifier le nom de Dieu par nous et autour de nous, à faire arriver son règne dans nos cœurs, et à accomplir et faire accomplir la Sainte Volonté de Dieu en nous, par nous et autour de nous, autant qu'il nous est possible.

Dieu soit donc mille fois béni d'avoir placé notre Bel Ordre, et spécialement cette Cour, sous la direction de ses Ministres, afin qu'ils nous enseignent comment on s'y prend pour sauvegarder nos intérêts spirituels tout en ne négligeant pas nos intérêts temporels et ceux de nos familles ; afin, pour résumer, qu'ils nous empêchent de nous égarer dans la route du Ciel.

Messieurs et bien aimés Frères, j'ai laissé un peu trop tôt nos deux protecteurs, M. OLIER et Saint François de Sales. Permettez-moi à leur sujet une petite digression qui nous fera voir davantage que Dieu est avec nous en cette œuvre. M. OLIER,

tout jeune enfant, laissait déjà voir un esprit vif, une nature toute de feu. Sa digne mère Madame Olier, en conçut de vives inquiétudes pour l'avenir de son fils. Avec un esprit et une nature pareils, n'y avait-il pas à craindre qu'il ne manquât de sagesse et de modération, et qu'emporté par son caractère il ne s'écartât de la ligne droite c'est-à-dire du chemin du Ciel ? Un jour que Saint François de Sales, l'ami de la famille Olier, s'était arrêté sous leur toit, madame Olier en profita pour lui faire part de ses angoisses. Le saint Evêque de Genève, se recueillit dans une fervente prière et ayant invoqué l'Esprit de Dieu, il bénit le jeune Olier et dit à sa mère qu'elle eût à changer ses craintes en actions de grâces, parceque Dieu avait choisi cet enfant pour sa Gloire et pour le Bien de son Eglise. Vous savez tous s'il a prêté juste, et quelle gloire a procuré et procure encore à Dieu l'illustre famille de M. OLIER, et quel bien elle a fait et fait tous les jours à son Eglise.

Si l'Eglise entière doit de la reconnaissance à M. OLIER et à ses fidèles enfants, quelle ne doit pas être la nôtre, à nous surtout Canadiens-français qui leur devons tout. Qui a conçu l'idée et favorisé davantage le projet de fonder cette cité de Marie? n'est-ce pas M. OLIER ? Qui a surtout pourvu depuis des siècles aux besoins spirituels de cette Ville ? Ne sont ce pas les enfants de M. OLIER ? N'est-ce pas encore M. le Seigneur de Saint-Sulpice, le Révérend M. Golin, qui vient de nous accorder un chapelain pour cette Cour, afin d'entretenir et de fortifier en nous cette vie spirituelle sans laquelle nos œuvres seraient mortes pour l'éternité ?

Messieurs et mes bien-aimés Frères, Dieu dont le Doigt marque au cadran du temps tous les événements qui surviennent ici-bas, petits ou grands, Dieu dis-je a eu certainement un dessein particulier de miséricorde sur nous en plaçant ainsi l'ouverture de notre chère Cour OLIER au jour de la Fête de Saint François de Sales. Il me semble que ce grand Saint bénit en ce moment cette œuvre, fille de notre Mère la Sainte Eglise, comme il bénissait autrefois le fils de Madame Olier. Et ne l'entendez-vous pas comme moi dire à la Sainte-Eglise, en lui parlant de cette Cour qui vient de lui naître, les mêmes paroles qu'il adressait jadis à la mère du jeune enfant qui allait devenir le Fondateur de Saint Sulpice : cessez vos craintes, tendre Mère, et rendez grâces à Dieu. Cette enfant si faible, et dont la légèreté du jeune âge ou la vivacité du caractère vous donne peut-être des inquiétudes pour l'avenir, cette enfant sera plus tard votre gloire et votre consolation ?

Mes Frères, Celui qui de rien a tout fait a-t-il, dites moi, perdu de sa puissance ? Ne peut-il pas sous le souffle du Saint-Esprit dirigé par l'Eglise, faire de cette si petite Cour une grande et bonne Fille qui deviendra la consolation de sa Mère ?

Rappelons-nous, Frères Forestiers, que l'Ordre si Catholique qui nous reçoit aujourd'hui en nous mettant à l'abri de sa constitution si chrétienne, est une société fondée dans le but d'arracher au démon les âmes qu'il cherche à entraîner au moyen des Sociétés secrètes, surtout au moyen de la Franc-Maçonnerie. Nous sommes comme chrétiens, et plus spécialement comme Forestiers, des soldats du Christ. Pour armes Dieu nous donne la Croix. Avec elle qu'avons-nous à craindre ?

La Croix en mains, le dévouement dans l'âme, et la prière au cœur nous sommes invincibles. Mais prenons bien garde de la laisser rouiller cette arme divine par la négligence, l'oubli de nos devoirs, et par ce misérable respect humain, qui est la plus fine invention du diable pour éloigner les âmes de leurs devoirs envers Dieu et envers le prochain et les attirer à lui pour les perdre à jamais.

Avec la Croix, le dévouement où le sacrifice et la prière, on a en mains le Passe-partout du Bon Dieu. Nous saurons bien avec passer à travers tous les ennemis et tous les obstacles et arriver sûrement au Ciel, dont M. OLIER et Saint François de

Sales nous indiquent aujourd'hui le chemin, et où nous attendent Jésus, Marie et tant de frères qui nous y ont précédés.

Messieurs et mes bien-aimés Frères, je ne voulais pas être long, et je m'aperçois que je le deviens. Un instant seulement et je laisse la parole à de plus dignes. Je vous dirai en deux mots quel est notre programme. C'est celui de l'Ordre entier des Forestiers Catholiques, c'est celui qui régit les 325 cours formées avant la nôtre, c'est celui que suivent les 24.000 FORESTIERS CATHOLIQUES, à la suite desquels nous voulons désormais gravir le rude sentier qui conduit à l'éternité. Ce programme a la plus noble origine, puisqu'il est descendu du ciel tout droit. C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ, lors de son voyage sur cette terre, qui nous l'a apporté lui-même, et nous l'a donné et conservé par son Eglise dans l'Évangile. Il se résume en deux mots, je l'ai dit déjà : *Aimez Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces, et le prochain comme vous-même pour l'amour de Dieu.* C'est là notre programme. Nous n'y avons rien ajouté, nous n'y ajouterons jamais rien. Il est le but de la constitution de tout l'ordre des Forestiers Catholiques, où il est exprimé ainsi :

“ Le but de cette organisation sera de promouvoir l'amitié, l'union et la véritable Charité catholique entre ses membres. L'amitié, en se portant secours les uns aux autres par tous les moyens honorables en leur pouvoir. L'union, en s'unissant pour secours mutuels en cas de maladie et en cas de mort, et en pourvoyant aux besoins des veuves et des orphelins des Frères défunts. La charité chrétienne, en faisant aux autres ce que nous voudrions qui nous fût fait à nous-mêmes.

Mr le Curé et Vénéré Chapelain, avant de finir, il me reste au nom de la COUR à vous demander une faveur, c'est votre bénédiction et celle de Dieu sur notre œuvre et sur tous ses membres devenus aujourd'hui vos enfants.

Frère L. A. Geo JACQUES, M. D.

Chef Ranger de la Cour Olier.

Tous s'agenouillèrent et, au milieu d'un religieux silence, s'inclinèrent sous la Bénédiction de Dieu descendant du ciel par les mains de ses Ministres.

Mr le Curé adressa quelques paroles de félicitation et d'encouragement aux membres, les assurant du succès de leur Cour, naissant sous de si heureux auspices, s'ils restaient fidèles au programme qui venait de leur être tracé. Le Rév. Mr Filiatrault leur promit son concours pour promouvoir la partie spirituelle de l'œuvre. Et après quelques paroles d'encouragement des trois députés Grand-Chef Ranger J. P. Coutlée, J. D. Coutlée, F. X. Lafond, et des Frères Lévesque, McDonald et Séguin, la séance fut close, sous le regard de Marie, par la récitation du Sub tuum.

LE CANADA ECCLESIASTIQUE

Almanach-Annuaire du Clergé Canadien

Publié par CADIEUX & DEROME

Pour l'année 1893

Septième année.—Prix 25 centins

LE PAROISSIEN NOTÉ

CONTENANT : L'ORDINAIRE DE LA MESSE,
PRIÈRES POUR LA CONFESSION, ET LA COMMUNION, LE CHEMIN
DE LA CROIX, LE PROPRE DU TEMPS,
LE PROPRE DES SAINTS, LE COMMUN DES SAINTS, MESSE VOTIVES,
SALUTS DU SAINT-SACREMENT, ETC.

QUATRIÈME ÉDITION

AUGMENTÉE DES OFFICES NOUVELLEMENT CONCÉDÉS

1 vol. in-18 de 980 pages, relié en toile \$1.00 chaque, \$10.30 la doz.
demi reliure en cuir \$1.35 chaque, \$13.50 la douzaine.

En publiant cette quatrième édition du PAROISSIEN NOTÉ, l'éditeur espère rencontrer le désir d'un grand nombre de personnes pieuses, et surtout de celles qui s'occupent spécialement de contribuer à la solennité des offices religieux. Ce volume est de beaucoup supérieur à l'ancien, déjà si bien vu du public, tant par la perfection de l'exécution que par les matières nouvelles qu'il renferme.

D'abord, il est préférable sous le rapport de l'impression et de la correction : l'impression en est plus nette, et un certain nombre de fautes, qui s'étaient glissées dans l'édition précédente, ont été éliminées soigneusement de celle-ci.

Mais son principal mérite consiste dans les matières nouvelles, qui en font un ouvrage indispensable à toutes les fabriques. Sans parler des intonations de tous les psaumes,—amélioration de la plus haute importance qui rencontrera certainement le vœu d'un grand nombre,—on trouvera dans ce volume tous les offices nouveaux, et de plus les messes des Lundi, Mardi et Mercredi de la Semaine Sainte. Or, la plupart de ces offices nouveaux et ces trois dernières messes ne se trouvant pas dans les Graduels et Vespéraux jusqu'ici en usage, le présent volume remplit une lacune souvent regrettable, et il devient nécessaire de le mettre entre les mains des chantres et autres personnes qui s'occupent du chant d'Eglise.

Ces diverses améliorations, qui complètent un ouvrage déjà si estimé du public, forment deux cents pages de matières nouvelles, et font espérer à l'éditeur que le soin tout particulier par lui apporté à cette édition, sera bien vu du public et contribuera, en popularisant davantage le chant liturgique, à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

HISTOIRE UNIVERSELLE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR
ROHRBACHER
CONTINUÉE JUSQU'À NOS JOURS

Par M. l'abbé **GUILLAUME**

chan. hon., prof. au grand séminaire de Verdun

NOUVELLE ÉDITION (1889)

AVEC NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS D'APRÈS LES DERNIERS TRAVAUX
13 beaux vol. in-4° à 2 col., y compris une table générale alpha-
bétique des matières...Prix : en brochure, \$15.00;
reliure dos et coins en cuir, \$22.50 ; reliure plus riche, \$25.00

LES PETITS BOLLANDISTES
VIES DES SAINTS

DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT
DES MARTYRS, DES PÈRES, DES AUTEURS SACRÉS ET
ECCLÉSIASTIQUES, DES VÉNÉRABLES ET AUTRES PERSONNES
MORTES EN ODEUR DE SAINTETÉ.

Notices sur les Congrégations et les Ordres religieux

Histoire des Reliques, des Pèlerinages,
des Dévotions populaires, des Monuments dus à la piété,
depuis le commencement du monde jusqu'à aujourd'hui

Par Mgr **PAUL GUÉRIN**

Camérier de Sa Sainteté Léon XIII.

Septième et définitive (édition la seule complète, renfermant un tiers de matière
de plus que les précédentes (7^e tirage.)

17 vol. grd in-8, sur beau papier vergé, contenant la matière de 35 vol. ordinaires

Prix : brochés, \$25.50 ; reliés, \$34.00.

LE VANNIER DE CHEVRELOUP

A SON ALTESSE ROYALE LA DUCHESSE DE PARME.

Corona senum, multa peritia :
et gloria illorum, timor Dei.
Eccli., xxv, 8.

En 1789, tout auprès de l'étang de Chèvreloup, au nord-ouest de Trianon, et sur les confins d'une vaste oseraie, s'élevait la chaumière du père Panier, maître vannier connu à trois lieues à la ronde pour son habileté à tresser de jolies corbeilles. Le brave homme était paralysé des jambes, mais il avait conservé toute l'activité de ses mains ; et son fils, qui tenait une petite boutique sur le marché de Versailles, n'était pas moins bon ouvrier que lui. La troisième et la quatrième génération des Panier se composait du petit-fils, Noël Panier ; de sa femme Babet, jeune et active ménagère, et de leurs quatre enfants, dont l'aînée, Marguerite, avait huit ans ; la seconde, Rose, six ans, et les deux petits garçons jumeaux, un peu moins d'un an.

On était à la mi-juin. Un beau matin, Babet dit à ses petites filles en achevant de les habiller :

— Margoton, Rosichon, vous allez prendre chacune un de ces paniers d'œufs, et vous les porterez chez bonne maman Berly, à la porte Saint-Antoine. Vous la prierez de ma part de les vendre avec les siens, le mieux qu'elle pourra. Ayez soin de marcher doucement, afin de ne pas casser les œufs ; suivez tout du long l'allée du Rendez-Vous, et donnez-vous garde d'aller batifoler dans les prés. Si vous êtes lasses, vous vous asseoiriez, mais sans quitter vos œufs. Pataud ira avec vous, et portera un panier de fraises, que bonne maman vendra aussi. — Ici, Pataud !

Pataud, qui n'était qu'un gros chien, mais qui comprenait le français comme une personne naturelle, accourut tout joyeux. Babet lui recommanda de bien protéger ses petites maîtresses, mit dans sa gueule l'panse du panier couvert qui contenait les fraises, embrassa ses filles, et congédia la petite caravane

Elle suivit longtemps des yeux ses fillettes, si accortes et si jolies avec leurs cotillons rayés noir et blanc, leurs grands chapeaux de paille, leurs tabliers rouges à bavette bien épinglés, et leurs bas bleus soigneusement tirés au-dessus des petits souliers à boucles qui serraient leurs pieds mignons. Puis, quand, au détour du chemin, elles lui eurent envoyé un baiser et disparurent derrière la haie d'aubépine, la jeune mère retourna vers ses deux nourrissons.

Il faisait déjà bien chaud, et, à peine arrivée à moitié chemin, la petite Rose demanda à se reposer. Margot le voulut bien, mais à la condition qu'elles feraient encore une centaine de pas, afin d'aller s'asseoir près d'un saut-de-loup d'où l'on pouvait regarder les jardins de Trianon. — Rosichon fit un effort, mais assura qu'elle n'irait plus loin qu'après un bon quart d'heure de repos.

— Pose là ton panier, Pataud ! dit Margoton.

Pataud, qui avait hâte de visiter ses amis, les chiens du garde Berly eut quelque peine à obéir ; mais enfin il se résigna, et se coucha près des enfants.

Celles-ci regardaient la sombre allée de charmille située en face d'elles, et ne pouvaient se lasser d'admirer sa mystérieuse beauté,

— Que de fleurs dans ce gazon ! disait Marguerite. Vois donc, petite sœur, il en y a quasiment plus que d'herbe. Et comme cette belle allée est longue et paraît monter haut ! Vois-tu ce qu'il y a au bout ?

— C'est un beau petit arbre, tout rond et tout blanc, dit Rosichon.

— Ce doit être un oranger en fleur ! dit Margot.

— Oh ! fit la petite, vois donc ces papillons jaunes qui descendent du haut des arbres en tournant tout doucement ?

— C'est pas des papillons, ça ; c'est des feuilles.

— Les feuilles sont vertes, répliqua Rosichon. Je suis sûre que c'est des papillons, et si je pouvais sauter le fossé, je les attraperais bien. Mais il est trop large. Pourquoi donc n'y a-t-il personne dans ce beau jardin ?

— Peut-être que tout le monde dort encore à Trianon. Sept heures viennent de sonner. J'ai compté les coups.

— Oh ! dit la petite, si nous pouvions voir le Roi ! J'ai entendu dire à bon papa Berly qu'il se levait très matin. Tiens, regarde : voilà des dames là-bas !

En effet, au fond de l'allée, parurent deux dames vêtues de robes blanches. A mesure qu'elles approchaient en causant, les petites filles distinguèrent de mieux en mieux leur beauté et leur grand air. L'une d'elles, surtout, dont la lévite de mousseline blanche était serrée par une longue ceinture violette, s'avavançait avec une telle grâce, une telle dignité, qu'elle semblait, selon l'expression du duc de Saint-Simon, marcher sur des nuages. Elle donnait la main à un enfant de quatre ans, blond et beau comme un ange.

— Si c'était la Reine ? dit Rosichon tout bas.

— Oh ! fit Margoton d'un air capable, cela ne peut être : cette dame-là n'a point de couronne, et son chapeau est comme le mien, en paille !

Cette raison péremptoire ferma la bouche à Rosichon.

Les dames étaient tout près ; elles aperçurent les enfants, et la dame aux rubans violets leur dit avec bonté :

— Que faites-vous là, mes belles petites ?

— Nous nous reposons, Madame, dit Margot en se levant et faisant une révérence. Maman nous a envoyées porter des œufs et des fraises chez grand'maman Berly, pour qu'elle aille les vendre au marché de Versailles ; et, comme ma petite sœur était lasse,

nous nous sommes assises pour nous reposer un brin. C'est-y défendu de s'asseoir là ?

— Du tout, ma mignonne, dit la belle dame. Mais, puisque ta petite sœur est lasse, nous allons lui épargner le reste du chemin. Veux-tu me vendre tes œufs et tes fraises ?

— Bien volontiers, Madame. Je n'en sais pas le prix ; mais vous me les payerez en conscience, n'est-ce pas ?

— Je l'espère, ma petite. Va m'attendre au petit pont.

Marguerite et Rose ne se le firent pas dire deux fois. Elles reprirent leurs fardeaux, Pataud les imita avec empressement, et en un instant elles furent devant la porte du petit pont. La porte ne tarda pas à s'ouvrir ; la belle dame parut avec son fils et sa compagne, et, introduisant les enfants dans l'intérieur de Trianon, leur fit déposer les paniers sur un banc, et donna à chacune d'elles un écu de six livres. A la vue d'un pareil trésor, les petites filles ouvrirent des yeux et des bouches aussi ronds que les écus.

— Est-ce assez payé ? dit la dame.

— Que oui ! fit Margoton. Même que je vous donne les paniers par-dessus le marché !

— Grand merci ! fit la dame en éclatant de rire. Voyez donc, Diane, comme j'ai du bonheur ce matin ! Ces paniers sont fort jolis. Est-ce toi qui les fais, ma petite ?

— Nenni, Madame ! c'est mon grand'père. Il est bien adroit, allez, quoiqu'il ait cent ans.

— Cent ans ! est-il possible ? en es-tu bien sûre, ma fillette ?

— Certainement, Madame ! bon papa me l'a dit, et il ne ment point. Monsieur le curé de Fontenoy-le-Fleuri dit même que c'est un saint homme.

— Un saint centenaire, et qui fait des paniers ! Je veux voir cette merveille. Mène-moi chez ton bon papa, ma fillette. Ne serez-vous pas ravi de voir un centenaire, Charles ? et vous, Diane ?

— J'en serai enchantée, Madame, répondit-elle en cachant un bâillement derrière son éventail.

Quant à Charles, il était si occupé à jouer avec Pataud et Kosi-chon, qu'il n'entendit pas la question.

Un beau mousquetaire était en faction près de là.

— M. de Varicourt, lui dit la dame, veuillez garder mes précieuses emplettes. Je reviendrai bientôt.

Il fit le salut militaire ; et la dame, faisant passer devant elle toute sa petite compagnie, ferma la porte et en prit la clef.

Au bout de dix minutes, la petite Marguerite, quittant l'allée du Rendez-Vous pour prendre le sentier de Chèvreloup, dit aux dames, qui se plaignaient déjà de la longueur du chemin :

— Voici notre maison, là-bas !

Sous un bosquet de chênes géants s'abritait la maison du vannier. Son toit de chaume était couronné d'une rangée d'iris en fleur, et les rosiers et la vigne qui tapissaient les murs, les vitres brillantes, les volets peints d'un vert gai, donnaient à cette humble demeure un air de fête et de prospérité.

— Oh ! la jolie chaumière ! dit la dame. Pas une de celles de

Trianon n'est aussi bien. Il faudra que j'amène ici l'architecte pour le faire endêver.

Les petites filles, en voyant leur logis, s'étaient mises à courir. Pataud les précédait en aboyant ; et lorsque les belles dames, que leurs souliers à talons faisaient trébucher à chaque pas dans le chemin pierreux, arrivèrent chez le vannier, Babet avait déjà préparé des sièges, et posé sur la table une nappe propre, des tasses et un pot de lait froid.

Les dames entrèrent. Babet se confondait en révérences, et le grand-père, découvrant sa belle tête blanche, leur souhaita la bienvenue en s'excusant de ne pouvoir se lever.

Les belles visiteuses s'assirent et acceptèrent du lait, qu'elles trouvèrent délicieux. La dame aux rubans violets complimenta Babet sur la gentillesse de ses fillettes.

— Elles sont jolies comme des cœurs, dit-elle. Pourquoi donc ne les amenez-vous pas à Trianon le dimanche ? La Reine se plaît à rassembler tous les enfants des environs, et à les faire danser. Ces belles petites s'y amuseraient bien. Vous irez, n'est-ce pas ?

— Nenni dà ! dit Babet en rougissant jusqu'aux oreilles. Ce n'est point aux filles d'un vannier à aller faire des faraudes comme des princesses, et les miennes sauront toujours assez tôt qu'elles sont gentes.

Et, toute honteuse d'en avoir tant dit, elle se hâta d'aller bercer un de ses poupons qui venait de se réveiller.

L'attention des dames se tourna alors vers le vénérable vieillard. Assis dans un grand fauteuil d'osier, sous le manteau de la cheminée, les jambes étendues et enveloppées chaudement, il tressait une corbeille, et un rayon de soleil, pénétrant dans la chambre par l'intervalle d'un volet entr'ouvert, semblait entourer d'une auréole ses longs cheveux blancs.

— Est-il vrai, bonhomme, que vous avez cent ans ? lui demanda la comtesse Diane.

— J'en ai même cent un, Madame, répondit le vieillard : je suis né en 1688, l'année de la seconde révolution d'Angleterre, et Dieu veuille que je puisse mourir avant d'en voir une en France !

— Quelle rêverie ! Ne vous inquiétez pas, mon brave homme. Tout va bien. Mais, dites-moi, vous avez dû voir le Roi Louis XIV ?

— Certes oui, Madame, et plus d'une fois, quand il chassait par ici. La duchesse de Bourgogne entra dans notre chaumière, un jour que la pluie l'avait surprise. C'était une aimable princesse. Elle voulut être marraine d'une de mes petites sœurs, qui venait de naître. Elle avait promis de la prendre plus tard à son service ; mais la mort vint, et faucha cette fleur royale.

— Vous n'avez pas toujours été vannier, n'est-ce pas dit la dame, surprise d'entendre parler ainsi le vieillard. Dites-nous votre histoire. Elle doit être aussi intéressante qu'un roman.

— Elle est aussi courte que ma vie a été longue, Madame. J'avais deux frères aînés, qui travaillaient avec mon père à l'état de vannier, que notre famille exerce depuis des siècles. Je voulais être prêtre, et j'étudiais au séminaire de Chartres, quand mon père

et mes frères furent enlevés en huit jours par la petite vérole. Je revins ici pour consoler ma mère et mes jeunes sœurs. La misère allait frapper à notre porte. Je me refis vannier pour gagner le pain de mes sœurs orphelines. Je les élevai et les mariaï bien toutes les cinq ; et quand elles furent pourvues, je me mariaï aussi. Mes deux fils aînés se firent prêtres, et je rendis ainsi à l'Église plus que je ne lui avais ôté. Le dernier de mes fils est établi à Versailles, et mon petit-fils, sa femme et ses enfants font la joie de mes derniers jours.

— Vous êtes l'un des hommes les plus sensibles et les plus vertueux que j'ai vus, mon bon père.

— Je ne suis qu'un pêcheur, Madame ; mais j'ai toujours eu confiance en Dieu, et il ne m'a jamais abandonné.

— Vous travaillez donc toujours ? demanda la comtesse Diane. Il me semble que vous devriez bien vous reposer.

— Je ne me repose que le dimanche, Madame et le reste du temps je travaille, afin de donner l'exemple à mes petits-enfants, et de pouvoir dire comme saint Paul : " Vous savez que mes mains m'ont suffi. "

— Vraiment, je vous admire, mon bon père. Si vous voulez, je vous ferai donner pour vous et votre famille un logement à Trianon, dans la plus jolie maison du village de la Reine, et je vous prierais d'apprendre l'état de vannier à mon fils.

— A mon âge, Madame, dit le vieillard en souriant, on n'a plus qu'un seul déménagement à faire ; et quand la main de ce jeune gentilhomme sera assez forte pour courber et tresser l'osier, les miennes seront glacées pour toujours. D'ailleurs, un enfant de condition a bien autre chose à apprendre qu'un métier de roturier.

— Ah ! dit la dame, la fortune a d'étranges retours, et je voudrais que mon fils sût gagner sa vie par le travail de ses mains. N'aimeriez-vous pas, mon enfant, apprendre à faire de jolis petits paniers ?

— Pourquoi pas, maman ? papa Roi fait bien des serrures !

A ces mots, le vieillard s'écria :

— C'est donc à la Reine de France que j'ai l'honneur de parler ? Que Dieu vous protège Madame ! Daignez me permettre de baiser votre main. Venez, mes filles, venez saluer Sa Majesté !

Avec cette grâce charmante qui surpassait en elle jusqu'à l'éclat du trône, Marie-Antoinette embrassa les enfants et leur mère, et tendit sa main au vieillard. Tandis qu'il la baisait, les larmes aux yeux, elle lui dit :

— Hé bien ? refuserez-vous encore d'être le précepteur des paniers du Dauphin ?

— Oui, Madame, et plus que jamais, dit le centenaire avec fermeté. Le métier du roi est dur et difficile. Monseigneur le Dauphin n'aura pas trop de toute sa vie pour l'apprendre, fût-elle aussi longue que la mienne. Que Votre Majesté pardonne à la franchise du plus âgé et du plus dévoué de ses sujets ; mais quand les rois

veulent faire la besogne du peuple, le peuple est grandement tenté de faire la besogne des rois.

— Bonhomme, s'écria la comtesse Diane, vous oubliez à qui vous parlez ?

— Je parle à la plus grande princesse du monde, Madame, et je le sais ; mais quand on a passé un siècle sur la terre, on sait aussi que le don le plus rare et le plus précieux qui se puisse offrir aux rois, c'est de leur dire la vérité.

— Je vous remercie, bon père, dit la Reine. J'admire votre franchise, et je reviendrai vous voir avec le Roi. Bénissez mon fils... je le veux.

Elle fit approcher le petit Dauphin. Le vieux vannier étendit la main et murmura les paroles latines de la bénédiction ; mais il ne put les achever : une tristesse prophétique lui serra le cœur, et les pleurs étouffèrent sa voix. La Reine, émue elle-même, se hâta de donner le signal du départ.

Marie-Antoinette et sa dame d'honneur marchèrent quelques temps en silence.

— Diane, dit la Reine, comment trouvez-vous ce vieux philosophe ?

— Ennuyeux au possible, dit la comtesse. Je hais ces momies de l'ancien temps. Est-ce que vraiment, Madame, vous retourneriez voir ce vieux radoteur, qui a oublié de se faire enterrer ?

— Mais oui. Je suis assurée qu'il divertira le Roi en lui contant des histoires du temps passé. D'ailleurs, une reine doit tenir sa parole, et j'ai promis.

Pauvre Reine ! elle ne put remplir sa promesse. Quelques jours après, les états généraux s'ouvrirent, et l'orage révolutionnaire éclata.

Dans la chaumière, on espérait toujours voir revenir la Reine.

— Le Roi viendra aussi ! disaient les petites filles en racontant à leur père cette belle visite, qu'il n'avait pas vue.

— Oh ! répondit Noël Panier en branlant la tête, m'est avis que le Roi et la Reine ne se promèneront plus guère. Ça va mal à Versailles, ça va encore plus mal à Paris. Les gens sont quasiment endiablés.

— N'en dites rien au vieux père : ça serait pour le tuer, s'il entendait ce que l'on dit par les rues et jusque dans la cour du château.

— Tu perds ton temps, not' femme à endimancher comme ça tes enfants tous les jours : ni le Roi ni la Reine ne viendront plus chez nous.

Au 6 octobre, l'horrible bruit de l'émeute retentit jusqu'à Trianon. Noël courut à Versailles, armé d'un gourdin, espérant seconder les défenseurs du château ; mais tout était fini. En vain le sang du brave Varicourt avait inondé le seuil de l'appartement de la Reine : le château était envahi, et toute la famille royale emmenée à Paris dans l'épouvantable appareil que l'on sait. Noël ne rentra que le soir. Sa femme, demi morte d'inquiétude, l'attendait sur le seuil, n'osant quitter le vieux père et les enfants endormis. Il lui raconta ce qu'il avait vu.

— Tiens, dit-il, j'ai voulu t'apporter un souvenir de la Reine.

Les canailles ! le croirais-tu ? ils ont vendu sur la place d'Armes ses robes, ses dentelles, jusqu'à ses petits souliers, si petits, que personne ne peut les mettre. J'en ai acheté deux, on les vendait un sou pièce. Le gâchis était si grand, que je n'ai pu avoir la paire.

Il remit à Babet deux petits souliers de soie, l'un rose et l'autre bleu. Et, les baisant comme une relique, elle éclata en sanglots.

Le vieux père l'entendit, et voulut tout savoir. Il ne dit que ces mots : " Pauvre Reine ! pauvre France ! " et depuis ce jour il ne parla plus.

Il vivait encore en 93, mais donnait si peu de signes de connaissance, que l'on parlait hardiment devant lui de toutes les tristes nouvelles qui venaient de Paris : plus rien ne paraissait l'émouvoir.

Le 21 janvier au soir, Noël revint de Versailles tout pâle, et dit à sa femme :

— Ils ont guillotiné le Roi !

Le vieux père, qui semblait dormir, se redressa, joignit les mains, et d'une voix tremblante récita le *De profundis* ; ses enfants tombèrent à genoux, et répondirent *Amen* pleurant. Il mourut dans la nuit, sans avoir dit rien plus.

Les chênes qui abritaient sa chaumière, furent coupés par l'ordre de la Convention. En les abattant brutalement, les ouvriers républicains firent tomber l'un d'eux sur la maison, qui s'écroula. Mais déjà la famille du vannier ne l'habitait plus, et s'était réfugiée à Versailles, la campagne n'étant plus sûre pour les honnêtes gens.

De tous les personnages de cette histoire, un seul vit encore ? c'est Rose Panier, devenue trisaïeule, et qui promet de vivre autant que son grand-père. — En 1867, lorsque, par ordre de l'impératrice, on rassembla au petit Trianon tout ce qu'on put découvrir d'objets ayant appartenu à Marie-Antoinette, Rose prêta les petits souliers qu'elle conservait précieusement. Appuyée au bras d'un de ses arrière-petits-fils, elle voulut visiter Trianon et revoir ces frêles débris, souvenirs de la plus infortunée des reines.

C'est là que je vis la vieille grand-mère Rosichon, encore belle à plus de 84 ans ; c'est là qu'elle me raconta l'histoire du vieux vannier, et, grâce à son récit, les solitude de Chèvreloup sont maintenant imprégnées pour moi de ce parfum que laissent sur leur passage les amis disparus à jamais.

Mme Julie LAVERGNE.

HISTOIRE

DE LA

PAROISSE D'YAMACHICHE

(Précis historique)

Par l'abbé N. CANON, Prêtre-chaoiné

Supplément.—Par FRs.-L. DESAULNIERS, Avocat

Chapitre spécial.—Par BENJAMIN SULTE

1 vol. in-8°, de 300 pages, illustré.....Prix : \$1.00, par poste \$1.10